2 SEPTEMBRE 2021

RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

PAR VISIOCONFÉRENCE	FRC/2021/09 DOC 02	POUR DÉCISION

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

N.B. Les documents du Comité sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Comité ne les a pas examinés. Il est entendu que les membres du Comité les distribueront, à des fins de consultation, aux membres de leurs groupes constitutifs avant leur examen par le Comité.

Principales questions à examiner :

- Résultat de la reconstitution des ressources et effet sur le financement.

Objet

1. Les présentes prévisions financières ont pour objet de fournir au Comité des finances et du risque (FRC) des informations suffisantes sur la situation financière anticipée du GPE pour lui permettre d'allouer des ressources financières à l'appui de la réalisation des objectifs stratégiques du GPE, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil. Le Secrétariat a préparé ces prévisions en suivant la méthodologie approuvée par le Conseil et confirme qu'aucune autre action visant à hiérarchiser les ressources n'est nécessaire à ce stade.

Décision recommandée

FRC/2021/09/-XX—Allocations indicatives : Le Comité des finances et du risque, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la décision du Conseil BOD/2021/05-05, et à la suite du Sommet mondial sur l'éducation :

1. Approuve les allocations indicatives au titre des financements pour la transformation du système et des financements pour le renforcement des capacités du système indiquées à l'annexe A des prévisions relatives aux actifs disponibles (FRC/2021/09 DOC 02).

Contexte

2. À la suite du Sommet mondial sur l'éducation, où les annonces de contribution des bailleurs de fonds ont atteint un niveau record (4 milliards de dollars), le GPE

est en mesure d'annoncer des allocations indicatives en accord avec les décisions prises par le Conseil concernant l'éligibilité et l'allocation (BOD/2020/11/12-04), et la hiérarchisation des ressources (BOD/2021/05-05). Des décisions prises en temps opportun permettront de maintenir la dynamique en ce qui concerne les approbations de financements et les décaissements. À ce jour, en 2021, plus de 600 millions de dollars de requêtes ont été approuvés et près de 400 millions de dollars ont été décaissés par le Fonds du GPE.

3. Si le solde de trésorerie actuel du GPE, qui s'élève à environ 900 millions de dollars, est élevé, il convient de rappeler que près de 1,8 milliard de dollars, soit le double de ce montant, restent à décaisser au titre de financements approuvés existants. La conversion en temps voulu des promesses de contribution des bailleurs de fonds en accords de contribution, puis en contributions effectivement reçues sera donc une priorité.
4. Comme plus de 80 % de ces promesses de contribution ont été faites dans des devises autres que le dollar, la situation financière du GPE reste exposée à un raffermissement du dollar. L'élaboration d'une solution de couverture de change par la Banque mondiale se poursuit, mais à un rythme plus lent que le GPE l'avait espéré. Une mise à jour sera fournie verbalement par l'administrateur fiduciaire.
5. Le Secrétariat note que, sur la base des Lignes directrices générales relatives aux financements, le GPE devrait disposer de ressources suffisantes pour approuver toutes les propositions soumises au cours des six prochains mois.
6. L'annexe A illustre le lien entre le succès de la reconstitution des ressources et les approbations attendues au cours de la période 2021-2025, en utilisant la méthodologie approuvée par le Conseil en mai 2021 et les critères d'éligibilité et d'allocation convenus en décembre 2020.
7. Il convient de noter que, compte tenu des modifications apportées au 1er juillet 2021 à la classification économique de la Banque mondiale, l'éligibilité aux financements pour la transformation du système reste inchangée. Les données actualisées conformément à la formule d'allocation approuvée par le Conseil entraînent des modifications dans les allocations indicatives pour plusieurs pays par rapport aux données utilisées en décembre 2020. En outre, les prévisions tiennent compte du fait que le Belize et l'Iran sont désormais éligibles à d'autres types de financements du GPE en raison de leur passage du statut de pays à revenu moyen supérieur à celui de pays à revenu moyen inférieur à compter du 1er juillet 2021.
8. Alors que tous les pays seront informés de leur éligibilité et des allocations indicatives disponibles pour la période 2021-2025, 11 pays sont inclus dans la

cohorte 2 sur la base des dates de fin des financements existants et de l'évaluation de leur aptitude à entamer la préparation d'un Pacte. Ces pays, qui sont grisés dans le tableau 4 de l'annexe A, disposeront d'un délai initial de 18 mois pour soumettre une requête, à moins qu'une demande de prorogation ne soit présentée à la directrice générale. Les pays de la cohorte 3 seront annoncés en décembre 2021.

Annexe A – Tableaux financiers

Annexe A – Tableaux financiers

Tableau 1A – Prévisions des actifs disponibles aux fins d'allocation (tous les chiffres sont en millions d'USD, au 31 juillet 2021)		
Solde d'ouverture	**906,6**	*Solde disponible du Fonds du GPE*
Solde des annonces des bailleurs	4 032,6	*Valeur des contributions non réglées des bailleurs de fonds*
Prévision de contributions supplémentaires	528,7	*Inclure les projections pour les bailleurs de fonds qui n'ont pas pu s'engager pour toute la période, mais qui ont l'intention de le faire*
Prévision de rendements d'investissement	40,00	*Estimation des futurs rendements d'investissement du Fonds du GPE*
Prévision de retours sur les financements clos	15,00	*Hypothèse concernant les fonds inutilisés à restituer à la clôture des financements*
(A) Total des ressources disponibles	**5 522,9**	
Décaissements sur les financements approuvés	(1 766,4)	*Fonds à décaisser aux agents partenaires sur les financements approuvés existants*
Solde des allocations maximales par pays (ESPIG/fonds à effet multiplicateur/financement accéléré)	(159,1)	*Allocations indicatives existantes devant être converties en financements du GPE*
Provision pour les commissions des agents partenaires	(126,4)	*Provision pour les commissions des agents partenaires sur les futures allocations de financements*
Provision pour dépenses de fonctionnement	(259,9)	*Hypothèses concernant les dépenses de fonctionnement du Secrétariat sur 5 ans*
Provision pour le budget fiduciaire	(5,00)	*Hypothèses fondées sur la croissance des soldes et des budgets historiques du Fonds du GPE*
Provision pour frais de recouvrement des coûts indirects de la Banque mondiale	(59,0)	Sur la base des dépenses de fonctionnement du Secrétariat et des taux communiqués par la Banque mondiale
(B) Montant total à mettre en réserve	**(2 375,9)**	
(A-B) Montant disponible pour de nouvelles allocations	**3 147,0**	
Report de 20 % appliqué au montant disponible pour de nouvelles allocations (A-B)	629,4	*Montant devant être financé au cours de la période 2026-2030 par de futures annonces de contributions*
(C) Montant total disponible pour les nouvelles allocations de financement	**3 776,5**	
Accélérateur de l'éducation des filles	139	*Sur la base de la valeur des contributions ciblées qui satisfont à la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde*
Financements pour la préparation des programmes	20,00	*Provision fondée sur le nombre attendu de requêtes*
Financements pour le renforcement des capacités du système	270,4	*Provision fondée sur le nombre attendu de requêtes et augmentée pour tenir compte des décisions futures sur l'accès aux fonds au-delà du plafond.*

Provision pour les capacités stratégiques (KIX et EOL compris)	200,00	*Comprend une requête de 17,35 millions de dollars pour le financement complémentaire d'EOL, et des provisions pour les décisions futures du Conseil concernant EOL/KIX et d'autres capacités*
Fonds à effet multiplicateur	637,97	*Fonds disponibles pour les nouvelles allocations au titre du fonds à effet multiplicateur basées sur 20 % de la rangée C = 755,3 millions de dollars moins 117,6 millions de dollars pour les manifestations d'intérêt/financements de contrepartie de l'Accélérateur de l'éducation des filles déjà alloués pour 2021-2025*
Sous-total des autres financements	**1 267,4**	
Solde disponible pour les financements pour la transformation du système (STG)	**2 509,1**	*Fonds devant être décaissés au titre des STG – le montant effectivement alloué sera 10 % plus élevé conformément à la méthodologie approuvée*
(D) Total des nouvelles allocations	**3 776,5**	
(C-D) Excédent/déficit projeté	**-**	

Tableau 1B – Accélérateur de l'éducation des filles – plafonné à 250 millions de dollars

Bailleurs	**Montant**
Belgique	2,5 M$
Irlande	12 M$
Allemagne	120 M$
OSF	1 M$
Dubai Cares	1,5 M$
Financements de contrepartie débloqués au titre des fondations et du secteur privés[1]	2,5 M$
Total	**139,5 M$**

[1] Des financements de contrepartie d'un montant maximum de 25 millions de dollars sont disponibles pour les contributions à l'Accélérateur de l'éducation des filles de la part de fondations privées et des milieux d'affaires – ces financements proviennent de l'allocation au titre du fonds à effet multiplicateur.

Tableau 1C – Répartition du financement par niveau de revenu (en millions de dollars)		
Niveau de revenu	**Montant disponible pour le financement des STG**	**Pourcentage de financement des STG**
Pays à faible revenu	1 778,8	64 %*
Autres pays	981,3	36 %
Total	**2 760,0**	**100 %**

*Conformément au document du Conseil de décembre sur l'éligibilité, le pourcentage de financement de la simulation 1 destiné aux PFR était de 66,3 %, soit environ 2,3 % de plus que ce qui est proposé actuellement. Cette augmentation est mineure et tient au fait qu'un certain nombre de pays sont passés du statut de PFR à celui de PRITI au 1er juillet 2021. Cette différence étant mineure, aucune autre action n'est recommandée. Dans ses prévisions financières ultérieures, le Secrétariat rendra compte des allocations réelles aux PFR afin de vérifier si ces pays ont des difficultés à accéder aux fonds.

Tableau 2 (A/B) – PRÉVISION DES ACTIFS

Tableau 2A – PRÉVISION DU SOLDE DE TRÉSORERIE						
Montants en millions de dollars	**Reste de 2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
A. Solde d'ouverture (au 31 juillet 2021)	906,6	940,8	738,1	678,8	522,1	439,4
B. Entrées de fonds	414,1	645,9	960,3	1 024,4	1 113,7	597,6
C. Sorties	(379,9)	(848,5)	(1 019,6)	(1 181,2)	(1 196,3)	(751,1)
D. Solde de clôture au 31 décembre (A + B – C)	940,8	738,1	678,8	522,1	439,4	285,9
Alors que les données du tableau 1 servent à calculer l'ensemble des ressources pouvant être allouées, ce tableau indique les rentrées prévues pour le Fonds du GPE (essentiellement les contributions des bailleurs de fonds) et les sorties prévues (essentiellement les décaissements des financements) ainsi que leur impact sur le solde de trésorerie. Les nouvelles contributions des bailleurs de fonds devraient commencer à arriver en 2021 à partir de la reconstitution des ressources, mais ne devraient pas augmenter avant le milieu ou la fin de 2022. Toutefois, le GPE prévoyant de commencer à approuver de nouvelles allocations de STG en 2022, le solde de trésorerie devrait être positif jusqu'en 2027.						

Tableau 2B – PRÉVISION DES ACTIFS NON ENGAGÉS						
Montants en millions de dollars	**Reste de 2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
A. Solde d'ouverture des ressources non engagées (au 31 juillet 2021)	718,6	278,5	36,1	25,8	29,0	121,4
B. Entrées de fonds	414,1	645,9	960,3	1 024,4	1 113,7	597,6
C. Engagements estimés	854,30	888,2	970,6	1 021,3	1 021,3	658,9
D. Fonds pouvant être engagés (A + B – C)	278,5	36,1	25,8	29,0	121,4	60,2
Un financement est approuvé pour une période de mise en œuvre de trois, quatre ou cinq ans, mais les fonds ne sont engagés (réservés pour l'agent partenaire dans le Fonds) que sur une base annuelle. Pour que les fonds soient engagés, il faut que les liquidités correspondantes soient disponibles dans le Fonds fiduciaire. Il est donc important de connaître le montant des actifs non engagés pour déterminer la capacité du GPE à approuver des financements et à mettre des fonds à la disposition des agents partenaires. Lorsque des bailleurs font des contributions au Fonds, les ressources pouvant être engagées augmentent, mais elles diminuent ensuite à mesure que des financements sont approuvés, puis engagés sur une base annuelle. Les prévisions actuelles montrent que le GPE épuisera la capacité d'engagement en 2027, ce qui pourrait nécessiter de suspendre les programmes en cours. Cependant, il peut y avoir des périodes où les niveaux des ressources non engagées sont sous pression et où le paiement en temps voulu des contributions des bailleurs de fonds est important.						

Tableau 3 – ÉTAT DE LA 4ème RECONSTITUTION DES RESSOURCES (en millions de dollars)		Promesses de Londres	Versé au 31 juillet 2021	Solde au 31 juillet 2021	Valeur totale au 31 juillet 2021
Bailleurs	**Devise**	**Contribution annoncée**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**
Australie	AUD	180,0	22,5	114,5	137,0
Belgique	EUR	28,0	0	33,6	33,6
Canada	CAD	300,0	27,9	216,1	244,0
Danemark	DKK	-	-	0,0	0,0
Dubai Cares	USD	2,5	-	2,5	2,5
Estonie	USD	1,0	-	1,0	1,0
Union européenne	EUR	700,0	-	840,1	840,1
Finlande	EUR	25,0	-	30,0	30,0
France	EUR	333,0	-	399,7	399,7
Allemagne	EUR	325,0	-	390,1	390,1
Irlande	EUR	60,0	-	72,0	72,0
Italie	EUR	25,0	-	30,0	30,0
Japon	USD	7,2	6,5	0,7	7,2
Koweït	USD	30,0	-	30,0	30,0
LEGO	USD	10,0	3,0	7,0	10,0
Luxembourg	EUR	2,5	-	3,0	3,0
Pays-Bas	EUR	50,0	-	60,0	60,0
Norvège	NOK	3 700,0	-	435,3	435,3
Open Society Foundations	USD	1,0	-	1,0	1,0
République de Corée	USD	15,0	-	15,0	15,0
Arabie saoudite	USD	38,0	-	38,0	38,0
Espagne	EUR	20,0	-	24,0	24,0
Suède	SEK	1200,0	-	141,8	141,8
Suisse	CHF	52,0	-	57,0	57,0
Émirats arabes unis	USD	100,0	-	100,0	100,0
Royaume-Uni	GBP	430,0	-	600,3	600,3
États-Unis d'Amérique	USD	305,0	-	305,0	305,0
Total			**59,9**	**3 947,7**	**4 007,6**
Solde des promesses de contribution de la 3e reconstitution des ressources				**25,0**	**25,0**
Total des promesses des bailleurs de fonds				**3 972,7**	**4 032,6**

Tableau 4 – Liste des allocations maximales par pays approuvées pour 2021-2025 non exécutées au 31 juillet (en millions de dollars)			
Nom du pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur[2]**	**Financement à l'appui des capacités systémiques**
Afghanistan	102,02		5,00
Algérie	Non éligible		3,70
Angola	Non éligible		3,70
Bangladesh	97,69		4,70
Belize	Non éligible		1,60
Bénin	25,70		2,40
Bhoutan	5,00		1,00
Bolivie	Non éligible		2,30
Burkina Faso	67,39		3,40
Burundi	68,24		3,60
Cabo Verde	5,00		1,00
Cambodge	15,39	10,00	2,70
Cameroun	62,50		3,70
République centrafricaine	35,95		2,90
Tchad	90,52		3,60
Comores	5,00		2,20
Congo, Rép. dém. du[3]	162,50		4,70
Congo, Rép. du	11,03		2,90
Côte d'Ivoire	44,91	15,00	3,10
Djibouti	5,00		1,60
Égypte, Rép. arabe d'	Non éligible		4,40
El Salvador[4]	Non éligible	10,00	1,60
Érythrée	11,82		2,20
Eswatini	Non éligible	5,00	1,60
Éthiopie	117,59		4,10
Gambie	5,86		1,90
Ghana	31,43		3,10
Guatemala[5]	Non éligible	10,00	Non éligible
Guinée	33,38		3,00

[2] Montants alloués à titre indicatif sur la base des manifestations d'intérêt approuvées
[3] Éligible à un montant supplémentaire de 25 millions de dollars au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA)
[4] Éligible à un financement supplémentaire de 5 millions de dollars au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA)
[5] Le Guatemala a obtenu une manifestation d'intérêt au titre du fonds à effet multiplicateur dans le cadre de la troisième période de reconstitution des ressources, mais n'est plus éligible à un nouveau financement dans le cadre du GPE 2025

Tableau 4 – Liste des allocations maximales par pays approuvées pour 2021-2025 non exécutées au 31 juillet (en millions de dollars)			
Nom du pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur[2]**	**Financement à l'appui des capacités systémiques**
Guinée-Bissau	5,71		2,20
Haïti	31,60		2,90
Honduras	Non éligible		2,00
Inde	Non éligible		4,10
Indonésie	Non éligible		4,70
Iran	Non éligible		4,40
Kenya	53,30		3,80
Kiribati	2,50		1,00
République kirghize	Non éligible		1,00
RDP lao	10,00		2,60
Lesotho	5,00		1,60
Libéria	19,50		2,20
Madagascar	89,44		3,70
Malawi	68,82	8,50	3,70
Mali	75,95		3,40
Mauritanie	7,53		1,30
Micronésie, États féd. de	2,50		1,00
Moldova	Non éligible	5,00	1,00
Mongolie	Non éligible	5,00	1,30
Maroc	Non éligible		3,70
Mozambique	117,59		4,00
Myanmar	42,94		4,00
Népal	20,00		3,40
Nicaragua	5,00		1,30
Niger	117,59		3,40
Nigéria	117,59	15,45	4,70
Pakistan	117,59		4,40
Papouasie-Nouvelle-Guinée	14,91		2,60
Philippines	Non éligible	25,00	4,70
Rwanda	31,29		2,40
Sao Tomé-et-Principe	2,50		1,50
Sénégal	38,22		2,40
Sierra Leone	22,47		2,60
Îles Salomon	5,00		1,50
Somalie	98,74		3,60
Soudan du Sud	56,43		2,90

Tableau 4 – Liste des allocations maximales par pays approuvées pour 2021-2025 non exécutées au 31 juillet (en millions de dollars)			
Nom du pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur[2]**	**Financement à l'appui des capacités systémiques**
Sri Lanka	Non éligible		2,70
Soudan	86,50		5,00
République arabe syrienne	18,75		3,60
Tadjikistan	10,00		2,60
Tanzanie	117,59		4,10
Timor-Leste	5,00		1,50
Togo	20,64		2,00
Tunisie	Non éligible		2,30
Ouganda	162,50		3,80
Ukraine	Non éligible		2,70
Ouzbékistan	Non éligible		3,10
Vanuatu	2,50		1,30
Viet Nam	Non éligible	25,00	4,70
Cisjordanie et Gaza	Non éligible		1,60
Yémen, Rép. du	61,57		4,30
Zambie	31,55		3,30
Zimbabwe	24,83		3,30
Dominique	2,50		1,00
Fidji	5,00		1,50
Grenade	2,50		1,00
Guyana	5,00		1,50
Maldives	5,00		1,50
Îles Marshall	2,50		1,00
Samoa	2,50		1,00
Sainte-Lucie	2,50		1,00
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2,50		1,00
Tuvalu	2,50		1,00
Tonga	2,50		1,00
Total	**2 760,03 ***	**133,95**	**247,10**

*La valeur des allocations de STG dépasse le montant de l'annexe 1 en supposant qu'environ 10 % de la valeur ne serait pas demandée, approuvée ou décaissée, compte tenu des montants importants liés aux conditions favorables et au financement basé sur les résultats.

Pays pilotes de la cohorte 1

Pays de la cohorte 2

Tableau 5a – Informations relatives au portefeuille de financements en cours au 31 juillet 2021 (en millions de dollars)

Montant total des financements approuvés et en cours	3 624,6
Montant total des décaissements sur le Fonds du GPE	1 851,3
Solde à décaisser sur le Fonds du GPE	1 773,3

Tableau 5B – Informations relatives au portefeuille de financements en cours au 31 juillet 2021 (en millions de dollars)

Agent partenaire	Montant des financements approuvés et en cours	Montant des décaissements	Solde à décaisser
BAsD	15,0	-	15
AFD	294,0	138,9	155,1
CARE	25,9	19,9	5,9
FCDO	75,8	25,2	50,6
GCE	33,3	33,3	0
IDRC	70,5	36,5	34,0
BID	24,5	15,8	8,7
OECO	13,0	4,6	8,4
OXFAM	55,5	32,5	23,0
Save the Children Australie	3,8	2,6	1,1
Save The Children Royaume-Uni	34,6	26,6	8,0
Save The Children États-Unis	67,6	41,8	25,9
Sida	142,7	125,9	16,8
UNESCO	72,6	55,6	17,0
UNICEF	743,2	473,1	270,1
Banque mondiale	1 952,7	818,9	1 133,8
Total	**3 624,6**	**1 851,3**	**1 773,3**